

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2127

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs - Année 2024

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction des Ressources Humaines

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2127**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs - Année 2024

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction des Ressources Humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

La gestion des effectifs et de la masse salariale intervient dans le respect des crédits budgétaires annuellement ouverts à cette fin par le Conseil de la Métropole de Lyon. Les évolutions liées à la vie des services, tout comme les nouvelles orientations de la collectivité, impliquent d'adapter le tableau des effectifs par la création, la suppression et la transformation des emplois.

Au titre de l'année 2024, il convient de poursuivre la mise en adéquation des effectifs, des emplois et des compétences avec les objectifs du mandat, qui visent à faire de la Métropole une métropole apaisée, solidaire et hospitalière, engagée pour l'économie du territoire, qui protège l'environnement et nos ressources et dans laquelle chacun peut s'épanouir.

L'allocation des ressources humaines se fait en lien avec une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui se structure et se renforce sur l'ensemble des services de la collectivité.

I - Création d'emplois permanents dédiés à des besoins nouveaux**1° - Collèges**

Dans le cadre de la mise en œuvre des régies exemplaires dans les collèges de la Métropole prévoyant la préparation de menus 100 % bio et produits sur place, une nouvelle demi-pension est créée au sein du collège Aimé Césaire de Vaulx-en-Velin qui n'en disposait pas jusqu'alors (la cuisine étant commune aux collèges Aimé Césaire et Henri Barbusse). Ce service de restauration est en cours de travaux et doit ouvrir en fin de 1^{er} trimestre 2025 mais nécessite de recruter en amont, fin 2024, les personnels afin de les former, leur permettre d'investir les cuisines et les préparer à l'ouverture.

Pour permettre le déploiement de ce service, il est proposé au Conseil les créations suivantes au budget principal :

- un emploi de catégorie C du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,
- quatre emplois de catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

2° - Prévention et protection de l'enfance - recueil des informations préoccupantes

La Métropole recueille, traite et évalue toutes les informations préoccupantes qui concernent les enfants en danger ou risquant d'être en danger, quelle qu'en soit l'origine et à tout moment. L'accroissement permanent de l'activité et la difficulté des situations accompagnées nécessitent de renforcer de façon pérenne les équipes de cadres sur les territoires ne bénéficiant pas d'adjoint au responsable enfance.

Ainsi, le nombre d'informations préoccupantes en progression constante est passé de 2 563 avec 3 470 bénéficiaires en 2016, à 3 329 avec 4 417 bénéficiaires en 2019. La baisse des informations préoccupantes, en 2020, due aux confinements avec un retour aux chiffres de 2017 mais une hausse des bénéficiaires (4 960), est effacée par les données de 2021 et 2022 qui repartent sur la ligne de croissance régulière.

En parallèle, les informations préoccupantes mettent de plus en plus de temps à être évaluées au regard de la complexité des situations, qui nécessitent des compétences et des savoir-faire plus variées. Dans le cadre de la stratégie de protection de l'enfance, en 2019, le délai entre la réception d'une information préoccupante et la décision suite à évaluation prenait moins de trois mois (durée légale) pour moins de 30 % du total des situations.

Cette tendance progresse à nouveau depuis 2021.

Pour répondre à cet accroissement permanent d'activité, il est proposé au Conseil les créations suivantes au budget principal :

- deux emplois de catégorie A du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

3° - Prévention et protection de l'enfance - pilotage des établissements et services médico-sociaux (ESMS)

La direction prévention et protection de l'enfance (DPPE) coordonne, anime et pilote la politique publique de protection de l'enfance sur les communes de la Métropole.

À l'échelle du territoire, ce sont ainsi chaque année plus de 13 000 enfants et jeunes protégés par la Métropole, au sein de 140 structures et services du territoire gérés par plus de 30 opérateurs associatifs financés par la collectivité.

Dans ce cadre, la DPPE dispose d'un rôle d'autorisation, d'habilitation et de financement des ESMS.

Au regard des enjeux financiers avec l'octroi de plus de 160 000 000 € de budget annuel aux ESMS, la collectivité souhaite renforcer le pilotage du dispositif, plus particulièrement sur les missions de financement des ESMS, de suivi qualité, de définition des attendus vis-à-vis des associations et de garantie de la continuité des parcours. Dans ce contexte, un service pilotage du dispositif d'accueil et d'accompagnement est créé, réunion de deux collectifs de travail préexistants, rassemblant les fonctions de chargés de relations partenariales et de conseillers techniques, avec l'identification d'un responsable de service.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

4° - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF)

L'IDEF est le foyer dédié à l'accueil d'urgence des mineurs confiés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. L'établissement fonctionne de jour comme de nuit, tous les jours de l'année. Concernant la pouponnière, accueil des zéro à trois ans, 15 places supplémentaires ont été créées pour répondre aux besoins en augmentation constante.

En complément des redéploiements, il est nécessaire de continuer à pérenniser les renforts présents depuis trois ans, *via* des emplois permanents.

Pour cela, il est proposé au Conseil les créations suivantes au budget principal :

- deux emplois de catégorie B du corps des aides-soignants hospitaliers.

5° - Mobilités - Voies lyonnaises

Au sein de la direction des mobilités, le service analyse, planification et évaluation des mobilités réalise l'ensemble des schémas et études multimodales permettant de définir les fonctionnalités mobilité dans les projets urbains et d'espaces publics.

Quatre chargés de mission mobilités, appuyés jusqu'alors par un besoin occasionnel, assurent cette expertise mobilité dans les territoires. Le volume du plan de charge qui s'annonce (études de rabattement dans le cadre de la démarche RER métropolitain, élaboration du schéma territorial de mobilité de la Conférence territoriale des Maires Plateau Nord, suivi des travaux du SYTRAL Mobilités concernant l'évolution des transports en commun sur plateau Nord, etc.) justifie la création d'un 5^{ème} poste permanent de chargé de mission mobilité des territoires.

Il est donc proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

6° - Règlement local de publicité (RLP)

La loi climat et résilience pose dans son article 17 le transfert à la Métropole de la police de la publicité et des enseignes sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2024. La traduction opérationnelle de cette prise de compétence va nécessiter une adaptation de l'organisation de la direction planification et stratégie territoriale.

À cet effet, un travail avec l'appui du service d'aide à la transformation est engagé afin de définir un projet d'organisation et le volume de postes nécessaires à l'instruction des dossiers. Ce projet devrait être proposé à l'avis du comité social territorial avant la fin du 1^{er} semestre 2024.

Dans cette attente, et pour commencer à prendre en charge le plus rapidement possible l'instruction des 1^{ers} dossiers, il est décidé de créer un poste d'instructeur préfigurant la future organisation.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie B du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

7° - Pollution

Les sollicitations concernant les demandes d'expertises sur les sites et sols pollués sont en constante augmentation et le plan de charge des deux chargés de mission actuellement en poste arrive à saturation. Or, de nouvelles demandes arrivent liées, notamment, à :

- la politique zéro artificialisation nette qui conduit la Métropole à réorienter ses acquisitions vers des sites au passé industriel,
- la thématique "jardins potagers en milieu urbain" qui se développe,
- la thématique substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) qui va conduire à de nombreuses actions nouvelles (études, prélèvements, analyses de sols et eaux souterraines, etc.),
- la sollicitation croissante des communes ne disposant pas de l'expertise nécessaire, souvent démunies sur ces problématiques.

Pour ces motifs, il est nécessaire de renforcer l'équipe avec un nouveau cadre A.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

8° - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

L'exercice de la compétence GEMAPI par la collectivité s'accroît, ainsi que le Conseil métropolitain en a délibéré lors de la séance du 25 septembre 2023 par délibération du Conseil n° 2023-1879. Cet accroissement nécessite la création d'une équipe de terrain responsable de la surveillance de l'ensemble des cours d'eau de la Métropole non inclus dans le périmètre d'un syndicat de rivière déjà constitué. Cette équipe est placée dans une unité nouvelle au sein du service exploitation réseaux de la direction du cycle de l'eau, qui regroupe aussi des agents chargés de la surveillance et l'entretien des bassins de recueil des eaux pluviales à ciel ouvert.

Pour encadrer et renforcer cette unité, il est proposé au Conseil les créations suivantes au budget principal :

- un emploi de catégorie B du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- un emploi de catégorie C du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.

9° - Assainissement

Au sein de la direction du cycle de l'eau, une unité spécialisée est dédiée au suivi de la performance des services d'assainissement de la Métropole. À ce jour, environ 54 % de la capacité épuratoire des stations de traitement est composé de stations d'épuration dont les contrats d'exploitation sont externalisés : stations d'épuration de Saint-Fons, Feyssine, Genay, Quincieux et Lissieu Sémanet.

À partir de 2024, le suivi de ces contrats d'exploitation doit se renforcer. En effet, la durée des contrats diminue et les exigences de traitement augmentent, du fait de l'orientation de retour à la terre des boues de stations, moins énergivore et contribuant à une économie circulaire des matières organiques. Il s'agit, notamment, de suivre davantage les performances liées aux polluants qui ne sont pas tolérés dans les sous-produits destinés à l'agriculture.

Les prochains contrats renouvelés sont Saint-Fons en 2024, Feyssine en 2025 et la reprise en exploitation par régie directe des stations de Genay, Quincieux et Lissieu Sémanet ainsi que des réseaux de Quincieux en 2026. Ce renforcement du suivi nécessite la création d'un poste d'ingénieur pérenne. Le suivi minutieux des contrats d'exploitation peut se traduire par la perception de pénalités financières versées par l'exploitant.

Aussi, il est proposé au Conseil la création suivante au budget annexe de l'assainissement :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

10° - Maintenance des bâtiments

En appui direct aux politiques publiques, le service patrimoine immobilier (direction patrimoine et maintenance) connaît une forte croissance d'activité sur les champs suivants :

- la sécurisation et maintien en l'état des biens divers, avec une croissance régulière du patrimoine (solde positif proche de 100 biens par an),
- la gestion actuelle ou à venir de sites complexes (aérodrome de Corbas, musée des Confluences, Centre interdépartemental de gestion, Centre international de recherche sur le cancer, Technicentre, Chapelle de la Trinité, Place basse),
- la poursuite sur de nouveaux sites de projets d'urbanisme transitoires, et plus globalement la mise à disposition amplifiée des biens,
- l'accompagnement de différentes opérations d'aménagement nécessitant un portage immobilier

Pour faire face aux besoins en découlant, il est proposé le recrutement de :

- deux ingénieurs maintenance, en charge notamment de piloter les mises à disposition et gestion de sites complexes,
- un agent de maîtrise maintenance et sécurisation des biens.

Il est donc proposé au Conseil les créations suivantes au budget principal :

- deux emplois de catégorie A du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- un emploi de catégorie C du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.

11° - Gestionnaire territorial

Dans le cadre du nouveau dispositif d'aides aux communes impulsé au cours de ce mandat, le développement et la montée en charge de la gestion qui en découle rendent nécessaire la création d'un troisième poste de gestionnaire territorial (deux postes pérennes actuellement). Ce besoin avait déjà été identifié lors du projet de service réalisé en 2022 (contrats actuels très sollicités sur cette activité).

Ce poste permettra de répondre aux missions quotidiennes du service, notamment pour assurer la gestion des aides et l'animation des conférences territoriales, et perdurera au-delà du mandat en cours.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie B du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

12° - Infrastructures - ouvrages d'art

Il avait été prévu en début de mandat de conduire 10 projets de rénovations ou reconstructions d'ouvrages d'art pour faire face à l'état de dégradation du patrimoine vieillissant des 735 ponts de l'agglomération. À mi-mandat, de nouvelles demandes sont apparues, soit pour créer de nouveaux franchissements (quatre passerelles : Ruelle Mulet, Géranium, Darse, Grand Stade), soit pour répondre en urgence à une dégradation accélérée de certains ouvrages (Brasserie, Esplette, Juin). Ce sont donc au final 17 projets qui sont à mener de front au lieu des 10 initiaux.

Le pilotage des études et la préparation des opérations prend du retard sur l'objectif de la programmation pluriannuelle des investissements et ces tâches ne peuvent pas être externalisées. La création d'un poste d'ingénieur conducteur d'opération ouvrages d'art permettra de prendre en charge correctement le plan de charge de l'équipe, et préparer le prochain mandat (déjà 10 ouvrages identifiés), pour garantir un maintien du patrimoine des ponts en état.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

13° - Mobilités - infrastructures Vélo'V

L'unité mobiliers urbains d'informations et vélo (direction infrastructures et exploitation des mobilités - service transformation de l'espace public), qui assure le pilotage et la gestion opérationnelle du marché MUI et Vélo'V, a connu une montée en puissance due à la nouvelle interface avec l'agence des mobilités sur la promotion des services Vélo'V et l'extension du réseau Vélo'V souhaité par l'Exécutif.

Le besoin d'un poste de technicien chargé du suivi d'exploitation Vélo'V (suivi, démontage, repositionnement des implantations des stations fortement impactées par les projets de tramways et Voies lyonnaises, promotion des services Vélo'V auprès des usagers, suivi qualité du service Vélo'V, suivi des données d'activité) avait été mis en évidence par un audit dès 2020 et pallié jusqu'ici par une équipe pépinière. La création d'un poste est aujourd'hui nécessaire pour assurer la poursuite de ces missions.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie B du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

14° - Marchés forains

Dans le cadre de sa politique de réduction et de tri des déchets, la Métropole met en place un nouveau dispositif de suivi de la gestion des déchets pour les marchés forains.

À cet effet, une équipe d'agents, chargés de sensibiliser les forains au tri des déchets et de vérifier le respect des consignes, va être déployée sur le terrain. Il est nécessaire de créer un poste de catégorie A chargé de manager et planifier l'activité de l'équipe, d'assurer l'interface avec les communes organisatrices des marchés et les subdivisions territoriales de nettoyage et de collecte et de mettre en place des outils d'analyse de suivi de l'activité.

Rattaché au responsable du service d'aide à l'exploitation, le cadre A assurera, par ailleurs, le rôle d'adjoint au responsable.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

15° - Nettoyement renforcé - centralité

Le secteur de Lyon 7ème - Gabriel Péri et plusieurs secteurs centraux font l'objet de plusieurs politiques publiques visant à améliorer la qualité de vie dans ces quartiers. Dans ce contexte, la subdivision de nettoyage a été sollicitée pour proposer des modalités d'interventions adaptées à ces territoires qui vont connaître de nombreuses évolutions dans les années à venir.

Pour répondre au mieux à la complexité de la gestion de ces quartiers centraux où interviennent de nombreux interlocuteurs internes et externes, la subdivision a proposé la création d'un secteur spécifique, confié à un agent de maîtrise, responsable de secteur dédié, qui aurait en charge le suivi de l'ensemble des prestations liées au nettoyage et la coordination avec l'ensemble des partenaires et acteurs.

Il est donc proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie C du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.

16° - Collecte

Les subdivisions d'exploitation collecte souffrent d'un sous-effectif récurrent des agents de maîtrise responsables de secteur : la gestion est très tendue et, en cas de congé ou d'absence d'un agent de maîtrise, la charge de travail devient difficilement supportable pour les autres et génère un service dégradé avec des risques d'impacts sur la sécurité des équipages et la qualité de service.

Pour faire face aux nouveaux projets qui concernent la collecte (nouveau marché de collecte, collecte des déchets alimentaires, réduction des fréquences, etc.), il est nécessaire de renforcer l'encadrement de proximité de chaque subdivision par un poste d'agent de maîtrise.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

- trois emplois de catégorie C du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux.

17° - Lugdunum - Musée et théâtres romains

Un nouveau système de sécurité incendie (SSI) du musée Lugdunum sera installé en 2024 en raison de l'obsolescence du système existant. Ce nouvel équipement implique la présence de personnels compétents et qualifiés pour assurer la surveillance humaine du SSI durant les heures d'exploitation du musée, conformément à l'article MS66 alinéa 1 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

Actuellement, l'équipe dédiée à la sécurité au sein du musée est composée d'un emploi permanent de responsable d'équipe sécurité, cadre d'emplois des agents de maîtrise, et de 20 postes d'agents de sécurité en contrat unique d'insertion. Cette organisation ne correspond pas aux obligations réglementaires en matière d'ERP et d'incendie imposées par le nouveau SSI.

Pour répondre à cette obligation, l'organisation de la fonction sécurité doit évoluer et se doter d'agents formés au diplôme de service de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP). L'organisation proposée requiert ainsi un responsable d'équipe sécurité, six agents de prévention et de sécurité SSIAP et 14 agents chargés de la sécurité.

Pour permettre la bonne adéquation des moyens humains aux contraintes d'exploitation du site, il est proposé au Conseil les créations suivantes au budget principal :

- deux emplois de catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Synthèse des créations d'emplois permanents dédiés à des besoins nouveaux (voir détail en annexe n° 1) :

Nombre d'emplois permanents à créer	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
budget principal	9	6	10
budget annexe de l'assainissement	1	0	0
budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	0	0	3

II - Création d'emplois permanents financés

1° - Infrastructures - ouvrages d'art

Le dérèglement climatique modifie les sols (sécheresse/inondations) et conduit à de plus en plus de désordres dans la stabilité des sols, notamment les talus et soutènements. Un travail préalable au confortement doit être engagé sur la domanialité, sur la compétence, sur l'expertise géologique et géotechnique, sur l'instruction contentieuse et enfin sur le choix parmi la palette de solutions curatives (génie végétal, murs, confortement, etc.).

La Métropole n'est actuellement pas outillée pour bien gérer ces situations complexes. Il est nécessaire monter en expertise pour que le diagnostic soit posé rapidement, éviter des mesures conservatoires de précaution trop perturbantes et avoir un pilotage robuste de ces démarches de plus en plus nombreuses qui peuvent être longues. Intégrée à l'équipe de maintenance, cette ressource pourra aussi prendre en charge les tâches non affectées pouvant concerner des ouvrages patrimoniaux (statuaire) ainsi que le pilotage des interventions de détagage.

Les dépenses de personnel liées à cet emploi supplémentaire pourront être compensées financièrement par le droit à compensation de l'État suite au transfert de la RN6 dans le cadre de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Synthèse des créations d'emplois permanents financés (voir détail en annexe n° 2) :

Nombre d'emplois permanents à créer	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
budget principal	1	0	0

III - Création d'emplois non permanents liés à un projet

1° - Conseiller mobilité à l'Agence des mobilités

La mise en œuvre de la zone à faible émission (ZFE) et l'ambition d'accompagnement des particuliers et entreprises impactées ont permis de mettre en place une agence des mobilités en septembre 2022 pour offrir un service de conseil en mobilité personnalisé aux particuliers et entreprises impactés.

Un besoin de trois emplois permanents avait été identifié, dont deux ont déjà été créés, le 3^{ème} étant pourvu par un besoin occasionnel. La montée en charge prévisible des activités d'accompagnement de l'agence due à l'élargissement de la ZFE à d'autres catégories de véhicules justifie la création de ce 3^{ème} poste, mais de façon non pérenne *via* un contrat de projet, sans lequel ce projet majeur du mandat ne pourrait pas être mené à bien dans de bonnes conditions.

Les dépenses de personnel liées à cet emploi supplémentaire pourront être compensées financièrement par le fonds vert à hauteur de 80 % jusqu'à fin 2025.

Pour répondre à cette charge d'activité liée à ce projet, il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

2° - Chargé de mission stationnement

Au sein de la direction des mobilités, le service développement des services de mobilité définit la stratégie des différents services de mobilités publics et privés et les modalités d'action de la Métropole. Il porte l'organisation et la gestion des services de mobilité reposant sur des opérateurs, au bénéfice d'un système de mobilité multimodal incitant au changement des pratiques (notamment en lien avec ZFE-mobilité).

Il s'agit de définir la stratégie et conduire la politique de parcs-relais de la Métropole, décliner le plan d'actions du stationnement sécurisé vélos de la Métropole sur le volet intermodalité avec les transports en commun.

Après l'approbation par le Conseil de la stratégie P+R, il s'agit dorénavant de la mettre en œuvre. Le chargé de mission s'avère indispensable au pilotage de l'ensemble des volets du plan : poursuite des études stratégiques en lien avec les études rabattement, pilotage du volet P+R de la délégation de service public stationnement tous modes, tous usages, pilotage en lien avec la direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine des opérations de construction neuve dont notamment le P+R Saint-Germain.

Les dépenses de personnel liées à cet emploi supplémentaire pourront être compensées financièrement par le fonds vert à hauteur de 50 % jusqu'à fin 2025.

Pour piloter cette stratégie, il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

3° - Chargé d'opération - Suivi et gestion de l'espace test agricole

La Métropole, dans le cadre de sa politique agriculture-alimentation, encourage l'installation d'agriculteurs, alors que le vieillissement de cette population active est important, avec de nombreux départs en retraite.

En parallèle, beaucoup de porteurs de projets agricoles n'ont pas accès à la terre souvent cooptée par les agriculteurs en place avec une volonté d'extension. Face à ce constat et afin de permettre l'accueil de nouveaux agriculteurs sur le territoire et de renforcer ainsi sa résilience alimentaire, la Métropole souhaite développer un incubateur d'agriculteurs appelé espace test agricole.

L'espace test agricole a pour but d'accueillir et d'accompagner les futurs porteurs de projets qui souhaitent se tester grandeur nature en maraîchage biologique, avec une dimension d'approvisionnement de la restauration collective, sur le territoire en leur mettant à disposition du foncier en agriculture biologique, un parc de matériels performants et un accompagnement adapté.

Pour l'année 2024, l'espace test de Vaulx-en-Velin sera en mesure d'accueillir trois porteurs de projet et ouvrira en juin prochain.

Il est nécessaire de pouvoir recruter rapidement afin de préparer son ouverture (appel à candidature, structuration des liens avec la couveuse juridique, etc.), puis une fois ouvert, la personne sera chargée de la gestion et de l'animation technique du site.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie B du cadre d'emploi des technicien territoriaux.

4° - Maraîcher

La Métropole a fait le constat que l'offre bio en circuits courts et de proximité pour la restauration collective dans et autour de la Métropole n'est pas suffisante pour approvisionner les collèges en régie. Afin de pallier ce manque, les élus de la Métropole ont décidé de créer une ferme métropolitaine. Cette ferme internalisée à la Métropole produira des fruits et des légumes bio qui alimenteront les collèges gérés en régie mais aussi son restaurant administratif (dont l'IDEF).

Cette ferme sera aussi un lieu vitrine à destination des collégiens mais aussi à destination d'un public plus large, notamment les agriculteurs, afin de valoriser des pratiques agricoles vertueuses.

Les fonciers et les bâtiments sont aujourd'hui trouvés et les travaux d'aménagement et du travail de la terre démarreront en début d'année prochaine, en lien avec l'arrivée du chef de culture. Des 1^{ères} productions sont attendues pour l'automne prochain. Ainsi, il est nécessaire de disposer de ce poste pour aménager les terres, faire les plantations d'arbres fruitiers et produire des légumes (site de 4 hectares à Chassieu ainsi que 5 hectares à la Tour de Salvagny).

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie B du cadre d'emploi des technicien territoriaux.

5° - Directeur de projet rénovation unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud

La réflexion sur le renouvellement de la filière de valorisation énergétique de la Métropole s'inscrit dans un contexte général de structuration du schéma directeur déchets (SDD) à horizon 2030. Elle s'inscrit également dans les objectifs nationaux de réduction des déchets et d'augmentation du taux de valorisation matière (recyclage). Les objectifs que porte le SDD de réduction de 25 % de déchets ménagers alimentaires produits par habitants à 2030 et de réduction de moitié des tonnages de déchets incinérés appellent nécessairement une évolution des équipements de traitement de valorisation énergétique.

L'adoption d'une ambition élevée sur la prévention, couplée à la mise en place d'une politique ambitieuse sur la réduction des déchets alimentaires ménagers et leur sortie du flux d'ordures ménagères résiduelles et à une action forte pour l'amélioration du tri rejoignent un contexte de vieillissement des deux unités sur le territoire (Lyon-Nord à Rillieux-la-Pape et Lyon-Sud à Gerland), toutes deux démarrées en 1989.

L'équipement de Lyon-Sud est amorti, mais l'entretien réalisé régulièrement permet de prolonger sa durée de vie au-delà des durées usuelles, tandis que Lyon-Nord a bénéficié de travaux de modernisation en 2019 (environ 20 000 000 €) qui permettra de prolonger son fonctionnement au-delà de Lyon-Sud. Les deux équipements devront être modernisés mais à des échéances différentes (Lyon-Sud d'ici 2030 et Lyon-Nord après 2030). Les fours chaudières seront à changer compte tenu de l'évolution des caractéristiques des déchets à venir (hautes températures), ainsi que le traitement des fumées (passage de type "humide" à "sec") du fait du durcissement de la réglementation sur l'eau (BREF).

Un autre élément de contexte doit être considéré dans une vision macro-territoriale de la gestion des déchets : l'augmentation projetée de la taxe générale sur les activités polluantes appliquée à l'enfouissement de 25 €/t en 2020 à 65 €/t en 2025.

Elle va fortement impacter certains territoires périphériques à la Métropole, dont le mode de traitement est aujourd'hui construit autour de l'enfouissement, mais également les activités économiques du territoire, dont une quantité importante de déchets est enfouie en dehors du territoire. Cela va par conséquent créer une pression sur les unités de traitements de déchets résiduels existants, considérant que le plan régional de prévention et de gestion des déchets Auvergne-Rhône-Alpes prévoit la diminution des capacités de stockage, et ne prévoit pas la création de nouvelles unités valorisation énergétique, en dehors du renouvellement de celles existantes. Toutefois, des unités combustibles solides de récupération pourraient voir le jour sur le territoire.

Le schéma directeur des énergies de la Métropole vise, à horizon 2030, un objectif de 410 GWh de récupération de chaleur des UTVE métropolitaines pour alimenter ses réseaux de chaleur, contre 355 GWh en 2017, afin de tenir les objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération.

La future filière de valorisation énergétique doit donc considérer l'opportunité de valoriser des ressources déchets de territoires voisins pour produire de la chaleur de récupération pour l'agglomération Métropole.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

6° - Géomaticien - projet plan de corps de rue simplifié (PCRS)

Le PCRS est un fond de plan de précision centimétrique que la Métropole doit fournir aux gestionnaires de réseaux sensibles pour le 1^{er} janvier 2026. Pour permettre la production de cette donnée, la Métropole a conventionné avec neuf partenaires gestionnaires de réseaux et lancé un 1^{er} marché entre 2020 et 2023.

Un nouveau marché débutera à partir de début 2024 pour quatre années avec une production qui devrait être plus que doublée par rapport au précédent marché, ceci grâce à une plus grande participation des partenaires du PCRS et l'obtention d'un financement du programme européen FEDER. Le projet est donc prévu pour la période 2024 à 2028.

Pour garantir le respect des délais imposés, il est nécessaire de disposer d'un poste de géomaticien dédié au projet. Il aura en charge la réception, le contrôle de la qualité et l'intégration de la donnée produite par le prestataire du marché PCRS, mais aussi l'intégration de la donnée topographique utile au PCRS, fournie par le service géomatique, tout en assistant le chef de projet PCRS dans le portage et le suivi du projet.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Synthèse des créations d'emplois non permanents liée à un projet (voir détail en annexe n° 3) :

Nombre d'emplois permanents à créer	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
budget principal	3	2	0
budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	1	0	0

IV - Transformation d'emplois permanents afin d'ajuster les grades aux missions et compétences

La transformation des emplois permet un ajustement au plus juste des besoins des services pour répondre aux nouveaux emplois et compétences qui leurs sont nécessaires. Il s'agit de la mise en œuvre concrète de la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences par le redéploiement des postes pour la réalisation des projets initiés dans ce début de mandat.

Afin de mettre en adéquation les missions et les grades de référence de certains emplois, il est proposé au Conseil de procéder à la transformation d'emplois existants, selon le détail mentionné en annexe n° 4.

Il en résulte, comparativement, l'état suivant :

Catégories des emplois supprimés au budget restaurant	1 C	Catégories des emplois créés au budget principal	1 B
Catégories des emplois supprimés au budget annexe de l'assainissement	2 A 2 B 5 C	Catégories des emplois créés au budget principal	2 A 2 B 5 C
Catégories des emplois supprimés au budget principal	1 B	Catégories des emplois créés au budget annexe de l'assainissement	1 B
Catégories des emplois supprimés au budget principal	1 C	Catégories des emplois créés au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers	1 C
Catégories des emplois supprimés au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers	1 C	Catégories des emplois créés au budget principal	1 C
Catégories des emplois supprimés au budget annexe de l'assainissement	6 B 4 C	Catégories des emplois créés au budget annexe de l'assainissement	5 A 2 B 3 C
Catégories des emplois supprimés au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers	1 A 2 B 1 C	Catégories des emplois créés au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers	1 A 2 B 1 C
Catégories des emplois supprimés au budget principal	140 A 51 B 70 C	Catégories des emplois créés au budget principal	179 A 53 B 29 C

Vu l'avis du comité social territorial en date du 25 janvier 2024 relatif à l'expérimentation des contrats de projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres du Conseil de la Métropole précisant que :

Dans l'exposé des motifs, il convient de remplacer le visa :

"Vu l'avis du comité technique du 5 décembre 2022 relatif à l'expérimentation des contrats de projets ; "

par :

"Vu l'avis du comité social territorial en date du 25 janvier 2024 relatif à l'expérimentation des contrats de projets ;"

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la création des emplois dans les grades de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, dont le détail figure en annexes n° 1, 2 et 3,

b) - la transformation d'emplois de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, dont le détail figure en annexe n° 4,

c) - la mise à jour au titre de l'exercice 2024 du tableau des emplois, hors accroissements temporaires et saisonniers d'activité, dont le détail figure en annexe n° 5.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire :

- au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 012 - opération n° 0P28O2401,
- au budget annexe de l'assainissement - exercices 2024 et suivants - chapitre 012 - opération n° 2P28O2401,
- au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercices 2024 et suivants - chapitre 012 - opération n° 6P28O2401,
- au budget restaurant - exercices 2024 et suivants - chapitre 012 - opération n° 5P28O2401.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-315933-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
